

QUESTIONNAIRE MÉDICAL INITIAL

A remplir par les parents ou responsables légaux

Votre enfant est inscrit dans une formation professionnelle l'amenant à effectuer des travaux réglementés par le Code du travail pour les jeunes âgés de 15 ans au moins et de moins de 18 ans. Une visite médicale annuelle, effectuée par le médecin de l'éducation nationale est indispensable pour l'autoriser à être affecté à ces travaux, dans l'établissement ou lors des périodes de formations en milieu professionnel. A cet effet, il vous est demandé de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous.

Ce questionnaire est confidentiel. A mettre sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin de l'éducation nationale ; votre enfant la remettra au médecin le jour de la visite médicale, accompagné du carnet de santé, du carnet de vaccinations et de la copie de tout document utile.

Renseignements sur l'élève

NOM : Prénom :

Né(e) le :

Classe :

Formation suivie :

Autres renseignements (facultatifs) :

Coordonnées téléphoniques du ou des représentants légaux :

-
-

Courriel du ou des représentants légaux :

-
-

Depuis sa naissance, votre enfant a-t-il présenté les problèmes de santé suivants ?

Asthme Allergies

Epilepsie Problème de vision

Maladie cardiaque Problème d'audition

Maladie rénale Problème de dos

Maladie de peau Problèmes articulaires

Diabète

Autres ou précisions, si besoin :

.....
.....

A-t-il été hospitalisé ? OUI NON

Si oui, préciser : date, motif, durée.....

.....

Situation actuelle de votre enfant

A-t-il des problèmes de santé ? ... OUI NON
Si oui, lesquels.....

Prend-il des médicaments ?..... OUI NON
Si oui, lesquels ?.....

Lui arrive-t-il d'avoir :
- des vertiges ? OUI NON
- des malaises ? OUI NON
- des pertes de connaissance ? OUI NON
Si oui, précisez :

Est-il suivi par un médecin spécialiste ?... OUI NON
Si oui, quelle spécialité ?.....

Suit-il une rééducation ?..... OUI NON
Si oui, laquelle ?.....

Est-il suivi par un psychologue ?..... OUI NON

Avez-vous autre chose à signaler ? (joindre un courrier si nécessaire)
.....
.....
.....

Informations importantes :

Cette visite médicale est obligatoire : en l'absence de votre enfant, sans motif valable, le jour prévu sur la convocation, le médecin de l'éducation nationale, seul médecin habilité, ne pourra pas donner d'avis d'aptitude. Votre enfant ne pourra pas suivre l'enseignement en atelier, indispensable à sa formation professionnelle.

Certaines formations professionnelles nécessitent une situation vaccinale à jour, au regard des obligations prévues par la loi.

La consommation de produits psychoactifs (alcool, cannabis, autre drogue) et de certains médicaments peut avoir des conséquences sur les travaux réglementés ou lors de la conduite d'engins ; elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle.

Date :

Signature du ou des représentants légaux :